



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon, le 11 mai 2023

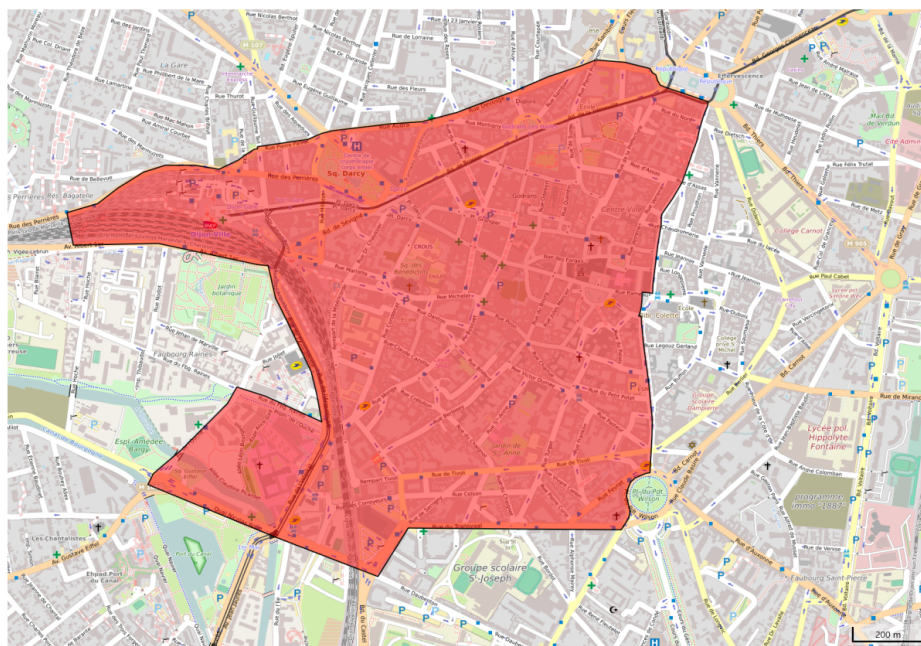
## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Braderie de printemps à Dijon du 12 au 14 mai 2023 :  
afin de garantir la sécurité des participants, le préfet interdit par arrêté  
les manifestations revendicatives dans une partie du centre-ville**

La braderie de printemps se déroulera du vendredi 12 au dimanche 14 mai 2023 dans plusieurs rues du centre-ville de Dijon, avec une fréquentation pouvant dépasser les 40 000 personnes générant d'importants flux piétonniers.

Dans ce contexte, et afin de prévenir les risques de trouble à l'ordre public, **le préfet de la Côte-d'Or a interdit par arrêté les manifestations dans une partie du centre-ville de Dijon** tel que figurant sur le plan ci-dessous, de 9h00 à 21h00, **les vendredi 12 mai 2023, samedi 13 mai 2023 et dimanche 14 mai 2023.**

Pour rappel, la participation à une manifestation interdite est passible d'une contravention maximum de 135 euros en vertu de l'article R 644-4 du Code Pénal.



**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle

